

Décision

Générale

colonial

Décision n° 32-386-1929 nommant M. Rivière, commissaire de police et régisseur comptable de la prison.

n° 32-386-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 janvier 1929

Numéro JO
n° 386 du 31/01/1929

Date du numéro
31 janvier 1929

VISAS

- Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884
- Vu** la décision n° 208 du 3 mai 1928 chargeant le maréchal des logis-chef Lafrance des fonctions de commissaire de police
- Vu** la décision n° 199 du 14 avril 1928 nommant le gendarme Paris régisseur comptable de la prison
- Vu** le retour dans la colonie de M. Rivière, adjoint principal des services civils
- Vu** les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les décisions susvisées des 9 mai et 14 avril 1928 sont et demeurent rapportées.

Art. 2

— M. Rivière, adjoint principal des services civils est nommé : 1° Faisant l'onctions de commissaire de police; 2° Régisseur comptable de la prison.

Art. 3

— M. Rivière aura droit à l'indemnité de responsabilité de eaisse allouée par l'arrêté du 23 novembre 1926 au régisseur comptable de la prison.

Art. 4

— Avant d'entrer en fonctions M. Rivière prôtera le serment prescrit par la loi.

Art. 5

— La passation de service aura heu de présence de MM. le chef du service judiciaire et le commandant de cercle et donnera lieu à l'établissement de deux procès-verbaux distincts.

Art. 6

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.